

COMPTE RENDU SOMMAIRE
Réunion du Conseil Municipal
24 novembre 2015

N°2015_11_1 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 26 AOUT 2015

Considérant l'absence d'observation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 26 août 2015.

N°2015_11_2 REGIME INDEMNITAIRE 2015 - Indemnité d'Administration et de Technicité – I A T

Il est DECIDE d'instituer, pour l'année 2015, les indemnités suivantes au profit des agents de la commune :

L'INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE

Bénéficiaires :

- cadre d'emplois Adjoint technique - 2^{ème} classe – Taux moyen annuel : 1 347,84€.
soit 449,28 € (montant de référence) x 3 (coefficient)
- cadre d'emplois Adjoint technique – 1^{ère} classe – Taux moyen annuel : 1 392,87€.
soit 464,29 € (montant de référence) x 3 (coefficient)
- cadre d'emplois Adjoint administratif principal – 1^{ère} classe – Taux moyen annuel : 1 494,95 €.
soit 476,10 € (montant de référence) x 3,14 (coefficient)

- Les indemnités versées aux agents à temps non complet seront calculées au prorata de leur temps de travail hebdomadaire.
- En cas de congé maladie l'indemnité d'administration et de technicité sera suspendue le temps de la durée de l'arrêt.
- Ces indemnités seront versées annuellement.
- Le maire est chargé de fixer, par arrêté, le montant individuel attribué à chaque agent.
- La présente délibération prend effet pour l'année 2015.

N°2015_11_3 REGIME INDEMNITAIRE 2015 - Prime de Fonctions et de Résultats – P F R

Il est DECIDE, pour l'année 2015,

- La prime de fonctions et de résultats sera appliquée aux agents, fonctionnaires titulaires et stagiaires, relevant du cadre d'emploi suivant : *attaché territorial*.
- La prime de fonctions et de résultats comprend deux parts déterminées ainsi qu'il suit :
 - Une part fixe correspondant aux fonctions exercées dont le montant individuel est fixé par le Maire sur la base des critères suivants : *responsabilités ; sujétions spéciales liées aux fonctions exercées*,
 - Une part variable correspondant aux résultats de chaque agent dont le montant individuel est fixé par le Maire en fonction des critères suivants : *efficacité ; compétences relationnelles et professionnelles*,
- Les plafonds de chacune des deux parts de la prime de fonctions et de résultats sont fixés ainsi qu'il suit :

LA PRIME DE FONCTIONS ET DE RESULTATS

Grade : Attaché

- Part liée aux fonctions – plafond annuel : 1 750 €.
 - Part liée aux résultats – plafond annuel : 384 €.
soit 1 600 € (montant de référence) x 0,24 (coefficient)
- Plafond global annuel : 2 134 €

- En cas de congé maladie, la prime de fonctions et de résultats sera suspendue le temps de la durée de l'arrêt.
- La prime de fonctions et de résultats (parts fixe et variable) sera versée annuellement.
- Le maire est chargé de fixer, par arrêté, les montants individuels des parts fixe et variable de la prime attribuées à chaque agent en fonction des critères et dans la limite des plafonds déterminés ci-dessus.
- La présente délibération prend effet pour l'année 2015.

N°2015_11_4 AMENAGEMENT DE L'EXTENSION DU CIMETIÈRE

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir pris connaissance des plans et des chiffrages relatifs aux travaux d'aménagement de l'extension du cimetière, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** la réalisation de l'aménagement de l'extension du cimetière – tranche 1 – suivant l'estimation prévisionnelle : option « empiérement », pour un montant total de 32 707 €uros HT (39 248,40 € TTC) ;
- **CONFIE** la mission comprenant :
 - 1 - l'étude du projet définitif retenu
 - 2 - le dossier de consultation des entreprises
 - 3 - l'assistance au Maître de l'ouvrage au contrat de travaux
 - 4 - la direction de l'exécution des travaux (6 réunions de chantier)
 - 5 - l'ordonnancement, le pilotage, la coordination du chantier, le contrôle des factures
 - 6 - l'assistance apportée au maître de l'ouvrage lors des opérations de réceptionà la SCP BEAUMONT – DUPUY – GAÜZERE – PONTET, pour un montant de 1 900 € HT.

N°2015_11_5 ASSAINISSEMENT COLLECTIF - AVENANT AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de prolonger d'un an (soit jusqu'au 31 décembre 2016) la durée du contrat d'affermage conclu avec la Saur - gestion du service public d'assainissement collectif ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant numéro 1 et tous les documents relatifs à ce dossier.

N°2015_11_6 SIAEP DES ARBOUTS : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - RETRAIT DES COMMUNES DE CAZERES-SUR-L'ADOUR ; LUSSAGNET ; SAINT-MAURICE ; CASTANDET ET MAURRIN

Le **Conseil municipal**, **VALIDE** les délibérations du SIAEP des Arbouts n° 2015-015 du 4 septembre 2015 acceptant le retrait des communes de Cazères-sur-l'Adour, Lussagnet et Saint-Maurice-sur-l'Adour du SIAEP des Arbouts et n° 2015-017 du 13 octobre 2015 acceptant le retrait des communes de Castandet et Maurrin du SIAEP des Arbouts.

N°2015_11_7 ASSURANCE DEFIBRILLATEUR

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à résilier le contrat d'assurance du défibrillateur installé à la salle des fêtes souscrit auprès de la société Défibril ;

- Décide d'accepter l'offre « Tous Sauf » de GROUPAMA D'OC relative à l'assurance des 2 défibrillateurs installés sur la commune ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

N°2015_11_8 DON COMITÉ DES FÊTES

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE le don du Comité des fêtes d'un montant de 908 €, qui sera imputé au compte 7713 – *libéralités reçues*.

N°2015_11_9 SALLE DES FÊTES : MODIFICATION TARIFS DE LOCATION

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- de fixer comme suit les tarifs de location de la salle des fêtes, pour les **contrats signés à compter du 1^{er} janvier 2016** :

	1 jour	2 jours	3 jours	Lave-vaisselle
Domiciliés dans la commune + associations	140 €	220 €	300 €	0,50 € / cycle
Autres demandeurs	250 €	310 €	380 €	1 € / cycle
Passage de l'auto laveuse : 25 €				

- un chèque caution de 300 € sera remis par l'utilisateur au responsable de la salle, lors de la remise des clés.
- Le gaz utilisé pour le chauffage est facturé selon la consommation.
- Les associations communales bénéficient de la gratuité de l'usage de la salle des fêtes, il leur sera facturé le gaz utilisé pour le chauffage, le passage de l'auto laveuse et l'utilisation du lave-vaisselle.

N°2015_11_10 VOIRIE COMMUNALE – MODIFICATION DU LINÉAIRE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité d'intégrer à la voirie communale certaines voies ouvertes à la circulation.

Il s'agit de :

- Rue de l'Abbé Larrebaigt
- Chemin du Mineur
- Rue Albert Mouchez
- Rue Paul Pouquet
- Impasse Jérôme Dedeban
- Impasse Joseph Dugarry
- Impasse Yves Départ

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'intégrer à la voirie communale les voies mentionnées ci-dessus, d'arrêter la liste des voies desservant la commune telle que détaillée dans le tableau annexé à la présente délibération ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au traitement de ce dossier.

N°2015_11_11 INSTAURATION DE LA TAXE FORFAITAIRE SUR LA CESSION A TITRE ONÉREUX DE TERRAINS DEVENUS CONSTRUCTIBLES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 3 voix pour, 6 voix contre et 3 abstentions se prononce contre l'instauration de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles.

N°2015_11_12 LOCATION LOGEMENT COMMUNAL (STUDIO) - 118, RUE GEORGES RANDE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, suite au départ du dernier locataire, le logement communal (dit studio), sis 118, rue Georges Rande est inoccupé depuis le 1^{er} janvier 2015. Les travaux de remise en état sont terminés, il peut donc être proposé à la location.

I - Monsieur le Maire propose de fixer, à compter du 1^{er} décembre 2015, le montant du loyer mensuel à 280 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

II - Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de demander au futur locataire un dépôt de garantie et propose à l'assemblée de fixer son montant à l'équivalent d'un mois de loyer soit 280 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer le montant du dépôt de garantie à 280 €.

III - Il précise avoir une demande en attente et propose de lui attribuer ce logement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de louer ce logement à Madame Amandine LAPLAGNE, à compter du 1^{er} décembre 2015.

IV – Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette location.

N°2015_11_13 CAR SCOLAIRE - DEVENIR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, depuis la rentrée de septembre 2015, la commune n'assure plus le service de ramassage scolaire.

Le car qui assurait ce service est toujours propriété de la commune, mais n'est plus aux normes et ne peut donc plus transporter des voyageurs.

Monsieur le Maire interroge l'assemblée sur le devenir de ce véhicule : le vendre en l'état ou effectuer les modifications pour le transformer en camionnette avant de le proposer à la vente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE, dans un premier temps, de :

- proposer, à la vente, le car scolaire en l'état ;
- fixer le prix de vente à 2 000 €uros.

N°2015_11_14 SUBVENTION COMITÉ DES FÊTES – FÊTES 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

1 - l'octroi de la subvention suivante :

- Comité des Fêtes : subvention fêtes 2015 : 1 800 €

2 - les virements de crédits afférents :

- Article 658 (charges diverses gestion courante) – dépenses : - 1 800 €
- Article 6574 (subv° fonctionnement associations) – dépenses : + 1 800 €

N°2015_11_15 VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN CADASTRÉE SECTION D19 DE 422 M²

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de vendre à Monsieur Thierry VINTRAS la parcelle de terrain cadastrée section C n°19, d'une superficie totale de 422 m² ;
- FIXE le prix de vente à 2,50 €uros le m², le prix de vente de l'ensemble est donc arrêté à 1 055 €uros ;
- DIT que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, de bornage si nécessaire, ...) seront à la charge de l'acquéreur ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au règlement de cette affaire.

N°2015_11_16 VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN CADASTRÉE SECTION D352 DE 4 M²

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de vendre à Monsieur Alain DUPOURQUÉ la parcelle de terrain cadastrée section D n°352, d'une superficie totale de 4 m² ;
- FIXE le prix de vente à l'euro symbolique ;
- DIT que les frais éventuels afférents à l'acquisition (frais d'acte, de bornage si nécessaire, ...) seront à la charge de l'acquéreur ;
- DIT que cette cession sera établie par acte administratif ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au règlement de cette affaire.

N°2015_11_17 DEMANDE DE SUBVENTION - LCB (Larrivière Cazères Basket) - VIREMENTS DE CREDITS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 3 abstentions et 1 voix contre, DECIDE :

1 – l'octroi de la subvention suivante :

- LCB (Larrivière Cazères Basket) - subvention fonctionnement 2015 : 1 200 €

2 – les virements de crédits afférents :

- Article 658 – dépenses : - 1 200 €
- Article 6574 – dépenses : + 1 200 €

DIVERS / INFORMATIONS

- Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'octroi, par le Ministère de l'Intérieur, d'une subvention de 10 000 €uros pour le projet de réhabilitation d'un bâtiment communal en bibliothèque.
- Monsieur le Maire distribue aux conseillers un courrier du 10 octobre émanant de la bibliothèque.
- Information est donnée sur le passage de la TNT à la haute définition, le 5 avril 2016.
- **SICTOM du Marsan** : le rapport d'activité 2014 est consultable en mairie.
- **SYDEC** : enfouissement des réseaux : rues des Remparts, des Fossés et du Pont de Fer. Le montant total des travaux à la charge de la commune s'élève à : 32 989,10 €uros.
- **L'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles du Pays Grenadois** remercie la commune pour le versement d'une subvention de 120 €uros.
- **Communauté de communes d'Aire-sur-l'Adour** : le rapport d'activité 2014 est consultable en mairie.
- **Contrôle des légionnelles** au stade du Tremblant et à l'Ensemble Sports et Loisirs - résultat : absence de légionnelles.
- **Ad'Ap** : la demande de prorogation du délai de dépôt de l'Agenda d'Accessibilité programmée, formulée par la commune, a été refusée par la préfecture des Landes.
- **Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits de Mutation** : montant alloué à la commune pour 2015 : 21 541,99 euros.
- **Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle** : montant alloué à la commune pour 2015 : 12 048,14 euros.

- **Fonds d'Équipement des Communes (FEC)** : montant alloué à la commune pour 2015 : 5 538,18 € (acquisition d'équipements – ateliers municipaux).
- **Logement de l'école** : la locataire a donné son préavis pour le 31/12/2015.
- **Vaincre la Mucoviscidose – Les Virades de l'Espoir** : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Edgar FUMERO, responsable des Virades de Cazères. Cette journée, organisée sur la commune le 27 septembre 2015, a rassemblé le matin 550 marcheurs, vététistes, cyclotouristes et cavaliers ; 400 repas ont été servis et diverses manifestations ont été proposées tout au long de l'après-midi aux jeunes et moins jeunes. Grâce aux différents dons près de 25 200 €uros ont été collectés. La commune est remerciée pour sa contribution.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du trésorier de la commune sur la bonne tenue des comptes – gestion 2014.
- Le diagnostic établi par les architectes – urbanistes (DDTM de Mont-de-Marsan) à l'occasion de leur visite sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Grenadois, dans le cadre de l'étude du PLUi, est distribué à l'ensemble du conseil municipal (seulement la partie relative à Cazères-sur-l'Adour).
- **Fermeture du Pont Eiffel** : par courrier reçu le 13 octobre 2015, le Conseil Départemental informe de la réalisation de travaux de réfection et de mise en peinture du Pont Eiffel. Ces travaux nécessitant la fermeture complète de l'ouvrage pendant 6 mois, le Pont Eiffel sera fermé de janvier à juin 2016.
- **Marché d'achat groupé d'électricité** : le SYDEC informe que l'adhésion au groupement d'achat d'énergie permettra à la commune de réaliser une économie de 1 611,30 €uros (-4,09%) sur la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017 pour l'éclairage public (pour une consommation équivalente à celle des années 2014 et 2015).
- **Réseau ERDF** : contrôle de l'intégrité du réseau électrique moyenne tension effectué par survol en hélicoptère.
- La carte postale de Mr et Mme Desblancs circule parmi les conseillers.
- **Repas des aînés du samedi 09 janvier 2016** : accord des conseillers municipaux pour assurer le service.
- **Vœux de la municipalité** : la cérémonie des vœux se déroulera samedi 16 janvier 2016.
- Monsieur Lilian Lescouzère fait part de remarques formulées par les parents d'élèves relatives à la vitesse excessive des véhicules devant l'école.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à vingt-trois heures et vingt minutes.

Fait à Cazères-sur-l'Adour, le 8 décembre 2015.

Le Maire,
Francis DESBLANCS